

## **Redistribution spatiale de la population et collectivisation au Nord-Vietnam : délocalisation des Kinh et sédentarisation des minorités**

*Delphine Schaeffer-Dainciart \**

Comme la plupart des pays du Sud-Est asiatique, le Vietnam est pluri-ethnique. Sa population est importante (70 millions d'habitants) mais très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. La géographie de ce peuplement se caractérise par une opposition à la fois démographique et ethnique entre les régions basses, densément peuplées de Kinh <sup>1</sup>, et les régions montagneuses parsemées d'une cinquantaine de groupes ethniques.

Concentrés essentiellement dans les deux pôles deltaïques du fleuve Rouge, au Nord, et du Mékong, au Sud, ainsi que dans les plaines littorales, les Kinh occupent à peine un peu plus du tiers du pays mais représentent 87 % de la population. Ils forment donc le groupe majoritaire.

Les autres groupes ethniques, bien qu'installés sur plus de 40 % du territoire, sont dits minoritaires car ils ne regroupent que 13 % de la population.

La classification vietnamienne compte 54 groupes ethniques différents (dont celui des Kinh, groupe ethnique à part entière), répartis selon leur appartenance à l'une des trois grandes familles linguistiques : austro-asiatique, austronésienne et sino-tibétaine. Chaque famille est subdivisée en plusieurs groupes ethnolinguistiques (*fig. 1*). Certains groupes ethniques sont relativement conséquents avec des populations de plus de 500 000 individus mais d'autres sont beaucoup moins nombreux (moins d'une centaine).

Ces différents groupes, hormis celui des Kinh, peuplent la Haute et Moyenne Région <sup>2</sup> du Nord ainsi que les hautes terres du Sud et les plateaux du Centre. De ce fait, les densités varient, en moyenne, de 1 000 habitants/km<sup>2</sup> dans les deltas à moins de 70 habitants/km<sup>2</sup> dans les régions montagneuses.

Dès l'époque des mandarins, puis sous la colonisation française, est apparue, au Vietnam, une volonté stratégique et gouvernementale de redistribuer la population de manière plus uniforme. À l'époque coloniale, elle était essentiellement liée à des desseins militaires et économiques. Une densification du peuplement

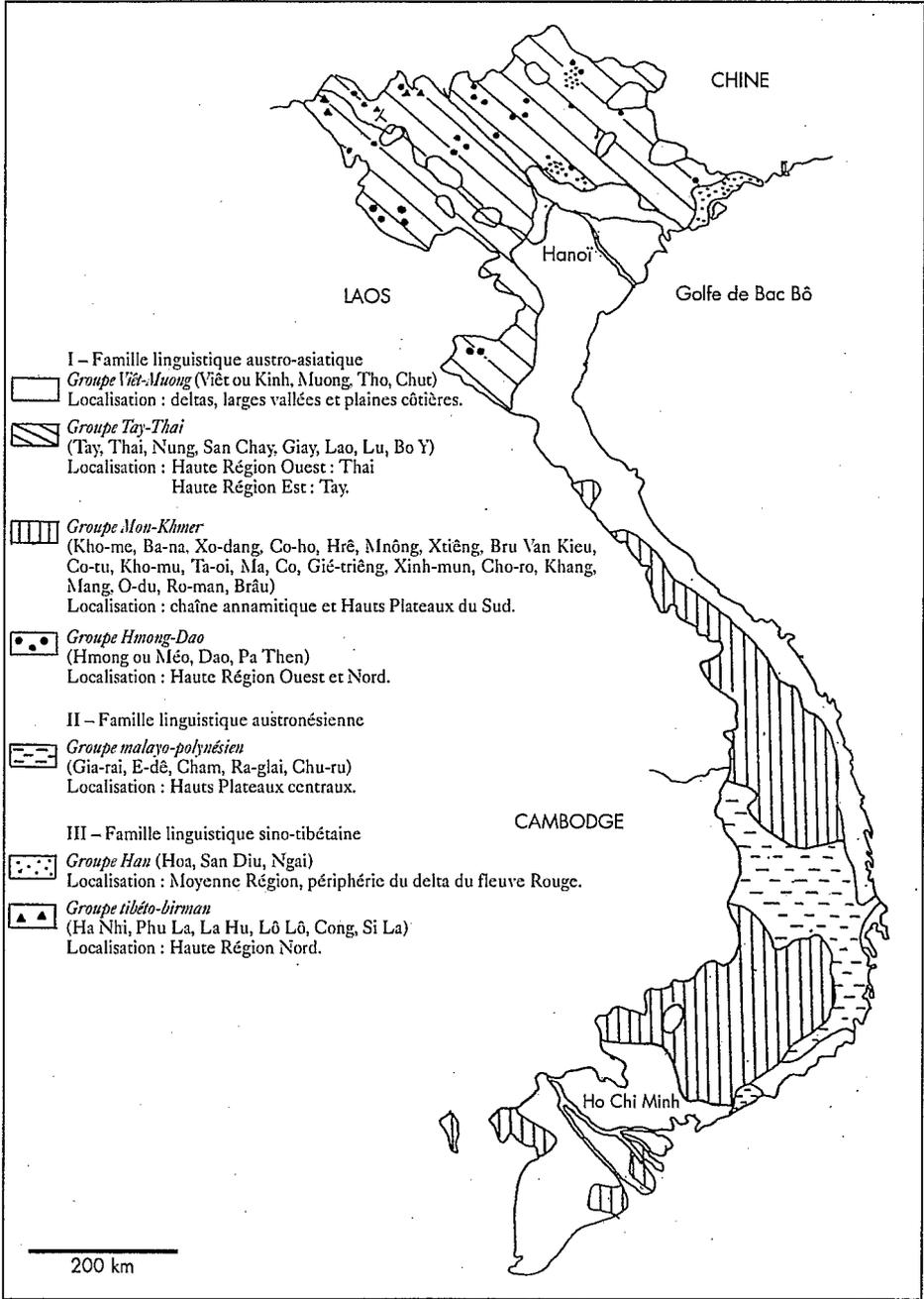
---

\* Étudiante en thèse de géographie tropicale, UMR Regards 9937, CNRS-ORSTOM, Talence.

1 Kinh signifie « capitale » et désigne les Vietnamiens habitant les plaines. Les Kinh ou Viêt forment le groupe ethnique majoritaire du Vietnam et appartiennent au groupe ethnolinguistique des Viêt-Muong issu de la grande famille linguistique des austro-asiatiques.

2 La Moyenne Région correspond aux premiers reliefs encadrant le delta du fleuve Rouge par opposition à la Haute Région qui s'étale au nord et à l'est de cette dernière. Elle comprend les provinces de Ha Bac, Vinh Phu et Hoa Binh.

Fig. 1 – La répartition des grands groupes ethnolinguistiques du Vietnam



Source : Diali Việt Nam. Trung Tam Ban. Do Giao Khoa [1991-1993].

dans la Haute Région devait à la fois permettre de maintenir durablement la Chine éloignée du Vietnam et de mettre en valeur les richesses naturelles de la région (mines et ressources forestières). La politique de désenclavement de l'époque s'est alors basée sur un quadrillage très serré du secteur montagneux avec la construction de routes et de postes militaires sur les sites clés. Des primes étaient également versées à toute famille Kinh qui partait s'installer dans la Moyenne ou Haute Région pour y créer une exploitation.

Cependant, l'inégale occupation de l'espace de la région est restée quasiment intacte jusqu'au milieu du <sup>xx</sup>e siècle. Selon les théories coloniales, ce caractère quasi immuable du peuplement nord-vietnamien serait né de l'inquiétude des populations Kinh vis-à-vis des territoires montagneux, qu'ils percevaient comme un domaine insalubre réservé aux « Moi » ou « sauvages ». En réalité, la répartition de la population est davantage liée à un système d'occupation de l'espace basé sur des relations politiques de dominance entre montagnards et riziculteurs des plaines. Les Kinh et les groupes ethniques montagnards majoritaires (Tay et Thai dans le Nord), en cherchant à occuper les vallées, ont en effet repoussé les autres groupes ethniques vers des enclaves montagneuses où ils ont construit leur nouvel espace social. De là est né ce patchwork ethnique où chacun semble vivre en autarcie mais où en réalité tout est forgé autour de relations sociales, économiques et politiques séculaires.

Ce n'est qu'au cours de ces quarante dernières années, et sous l'impulsion de politiques migratoires dirigistes, que les Kinh se sont implantés de manière significative dans ces régions. Menée par le nouveau gouvernement nord-vietnamien, la redistribution de la population s'est organisée dès la fin de la guerre coloniale, sous des étiquettes stratégiques et politico-économiques les plus diverses. Elle devait avant tout créer une sorte d'uniformisation du peuplement et de ses mœurs afin de faciliter la mise en place de la réforme collectiviste. Elle passait à la fois par une restructuration de l'habitat, pour niveler les écarts de densités de peuplement, et par la mise en valeur des terres encore disponibles dans les nombreuses vallées sous-peuplées de la Haute Région. Nous verrons donc quels étaient les objectifs de cette politique de redistribution spatiale de population et quels moyens furent mis en œuvre pour y parvenir.

Les Kinh devinrent les acteurs principaux de cette politique dite « civilisatrice », avec pour principale mission « d'éduquer » les minorités montagnardes, jugées archaïques. Durant les années soixante et soixante-dix, ils furent plus de 1,2 million à être ainsi envoyés vers les provinces montagneuses du Nord-Vietnam. Parallèlement, les groupes ethniques montagnards furent « encouragés » à se fixer dans les vallées pour y créer des coopératives, épaulées par les populations Kinh déplacées.

Ces politiques migratoires, associées à la révolution collectiviste, vont s'avérer être, en réalité, le vecteur d'un véritable bouleversement socioethnique, tant parmi les minorités ethniques qu'au sein des populations Kinh déplacées. Les limites de cette redistribution spatiale de la population apparaissent dès les années soixante-dix. Quelles sont alors les adaptations nécessaires à chacun pour vivre dans ce nouvel environnement et comment se traduisent-elles sur le paysage ? Enfin, quelles perspectives offre le renouveau économique actuel du pays à ces populations déstabilisées depuis plus de quarante ans ?

## La politique de redistribution spatiale de la population nord-vietnamienne

### *Une nécessité politico-économique pour le jeune État vietnamien*

Au cours de la période coloniale, malgré la politique de désenclavement des zones montagneuses menée par le gouvernement de l'époque, les migrations en direction de ces régions sont restées très réduites. En 1952, Charles Robequain note ainsi que dans « les provinces du Tonkin exclusivement montagneuses, celles qui ne mordent pas sur le delta, on ne compte que 20 000 Annamites <sup>3</sup> environ, à peine 3 % de la population totale » [Robequain, 1952 : 175].

Aussi, dès la fin de la guerre coloniale, la nouvelle République démocratique du Vietnam <sup>4</sup> prend en réelle considération la géographie de son peuplement. L'enjeu principal est de fixer la population montagnarde dans les vallées afin d'en uniformiser le développement en suivant le modèle des habitants des plaines, c'est-à-dire des Kinh. Le but ultime est de créer un environnement social favorable à la mise en œuvre de la « transition vers le socialisme ».

Pour ce faire, le nouvel État vietnamien doit avant tout s'assurer qu'il exerce une totale autorité sur l'ensemble des campagnes nord-vietnamiennes, même les plus reculées. Le contrôle des minorités ethniques montagnardes est indispensable car nombre d'entre elles ont joué un rôle non négligeable, en faveur des Français, lors de la guerre coloniale. Par ailleurs, le compartimentage du relief a favorisé leur isolement et les a habituées à vivre de façon relativement autonome par rapport au pouvoir central basé à Hanoi.

D'un point de vue stratégique, la transmigration et le regroupement, dans les vallées, des populations de l'arrière-pays montagneux sont également importants. La région constitue une zone frontalière sensible, avec la Chine au Nord et le Laos à l'Ouest, que l'État vietnamien désire fermement préserver et contrôler. La présence d'un peuplement fixe et uni dans les zones frontalières est un gage de sécurité.

Enfin, les autorités de Hanoi considèrent que les hautes terres du Nord-Vietnam renferment de nombreuses richesses naturelles, sous-exploitées, et que les populations ethniques qui y vivent sont arriérées et incapables de mettre en valeur ce potentiel.

Par ailleurs, l'État désire faire cesser la culture sur brûlis (ray) pratiquée par certains groupes ethniques montagnards. Pourtant, à cette époque, en raison de la faible densité démographique, cette technique agricole était sans danger pour l'environnement. Cependant, interdire cette pratique permettrait au gouvernement de limiter les déplacements de ces populations ethniques et, de ce fait, de mieux les surveiller.

Une transmigration, à l'échelle régionale, est donc tout d'abord élaborée. Elle consiste à concentrer les populations ethniques montagnardes dans les vallées ou

3 À l'époque coloniale, le terme « Annamite » était utilisé pour désigner les habitants des plaines (Kinh ou Viêt actuels) et les distinguer des minorités ethniques.

4 La République démocratique du Vietnam (RDVN) ne couvre pas alors la totalité du territoire vietnamien actuel mais sa partie nord uniquement, entre le 17<sup>e</sup> parallèle et la frontière chinoise, telle que la déterminent les accords de Genève en 1954.

plateaux, à regrouper et pérenniser leur habitat et à favoriser leur intégration dans les futures unités de production collectives.

Parallèlement à cette action très localisée, le gouvernement vietnamien envisage une politique migratoire à l'échelle nationale concernant la population Kinh. En effet, afin d'assurer sa fonction « d'éducation » auprès des groupes ethniques montagnards, la population des plaines doit être déplacée vers les montagnes. Les minorités devront alors suivre l'objectif fixé par le Parti des travailleurs du Vietnam<sup>5</sup> qui est de « rattraper le peuple majoritaire du delta et réaliser l'égalité absolue entre les nationalités » [Quang Canh, 1967 : 113]. Les Kinh doivent également participer au développement économique des régions montagneuses en y apportant notamment leurs techniques rizicoles et en suivant les directives du plan. Par ailleurs, par un apport supplémentaire de main-d'œuvre, les dirigeants espèrent développer trois activités majeures des régions montagneuses : l'élevage, l'exploitation forestière et la culture de plantes industrielles.

Le second enjeu de ces migrations Kinh vers la Haute et Moyenne Région est de désengorger les provinces surpeuplées du delta du fleuve Rouge et de résoudre, au moins en partie, le problème nutritionnel de cette région.

La réforme collectiviste du Vietnam ne peut donc se faire qu'accompagnée de ces grands déplacements de population intra et interprovinciaux.

### *La mise en place des politiques*

Dans les hautes régions du Nord-Vietnam, les premières réformes collectivistes telles que la réquisition des terres et leur redistribution sont effectuées bien avant l'arrivée des populations Kinh, au cours des années cinquante. Elles ont pour objectif de résoudre les inégalités dans l'accès aux terres de bas-fonds entre les populations des plaines et celles des montagnes. En effet, traditionnellement, dans les régions montagneuses, le groupe ethnique majoritaire (Tay dans le Nord-Est ou Thai dans le Nord-Ouest) est généralement installé dans les vallées, où il détient l'intégralité des terres exploitables, tandis que les autres groupes (Dao et Hmong principalement) se partagent les versants. Cette réforme foncière apparaît donc nécessaire pour permettre l'implantation des coopératives et le développement de nouvelles aires de peuplement.

La concentration des minorités montagnardes dans les vallées des hautes terres et la migration Kinh vers les montagnes sont organisées conjointement au cours des années soixante.

Le déplacement de populations Kinh vers ces nouveaux sites de production est décidé lors du premier plan quinquennal (1960-1965). Très ambitieux, ce plan prévoit de faire migrer chaque année un nombre de personnes correspondant à l'accroissement naturel du pays. En réalité, alors que le pays acquiert 8 millions d'habitants supplémentaires, entre 1961 et 1975, seuls 1,2 million de Kinh sont touchés par la politique migratoire.

La plupart des Kinh déplacés sont originaires des provinces deltaïques les plus peuplées telles que celle de Thai Binh. Ils sont généralement volontaires, attirés

---

5 Le Parti ne prend le nom de Parti communiste du Vietnam qu'en 1976, après la réunification.

par l'espoir d'avoir de nouvelles terres à défricher et de récolter suffisamment de riz pour toute leur famille. Ils sont dirigés vers les nouvelles unités agricoles créées dans les provinces montagneuses, notamment vers celles de Bac Kan, Son La, Lai Chau et Nghia Lo.

Ces mouvements migratoires sont réalisés par villages entiers. Le gouvernement prend en charge les frais de transport et d'installation et fournit l'équivalent de six mois de paddy (riz non décortiqué) aux nouveaux installés. En déplaçant des villages entiers, l'État espère préserver l'organisation socioéconomique de chacun d'entre eux. Cependant, ces structures traditionnelles, d'origine deltaïque, vont se trouver en totale inadéquation avec le nouveau milieu auquel les Kinh doivent s'adapter.

Parallèlement, afin de mettre en œuvre la politique d'aide au développement des minorités ethniques montagnardes, il apparaît nécessaire de faire descendre ces dernières vers les mêmes vallées où sont fixés les migrants Kinh.

Pour les minorités montagnardes, le comité central du Parti des travailleurs du Vietnam vote, en 1963, la résolution 71 TW pour « la sédentarisation associée à la coopération agricole concernant les compatriotes pratiquant encore le nomadisme <sup>6</sup> ». Par cette politique, le gouvernement espère « limiter la déforestation, stimuler la production, établir un type de production socialiste en améliorant la vie spirituelle rurale et en renforçant la défense nationale et la politique dans les régions montagneuses <sup>7</sup> » [Ma Chuong Tho, 1995 : 5].

Les autorités vietnamiennes parlent toujours de « sédentarisation » lorsqu'il est question de déplacer des populations habitant sur les versants ou les sommets des montagnes vers les vallées les plus proches. Le terme « sédentarisation » est utilisé par opposition à celui de « nomadisme » car la technique de culture sur brûlis demande une certaine mobilité, toute relative il est vrai. La politique de « sédentarisation » consiste donc à installer ces populations dans les vallées afin d'y fixer leur habitat et leurs cultures.

Là aussi, le programme est d'envergure puisqu'il est décidé que la « sédentarisation » doit être achevée pour la fin des années soixante. Dès lors, le gouvernement fait appliquer, dans tout le Nord-Vietnam, trois types de sédentarisation.

Le modèle le plus répandu est celui de « la sédentarisation par descente de la montagne ». Il consiste à attirer les minorités montagnardes vivant dans les hauteurs vers les vallées pour les aider à s'y fixer. Le défrichement de nouvelles rizières et la mise en place de diverses cultures sèches et industrielles sont organisés au sein de la coopérative où les minorités sont intégrées au même rang que les Kinh. C'est sans doute la forme de sédentarisation la plus brutale. Les populations déplacées, puis sédentarisées, doivent à la fois s'adapter à un nouveau milieu et à de nouvelles techniques agricoles, et cohabiter avec les Kinh et d'autres minorités. Par exemple, plusieurs villages Dao ont ainsi été créés dans le district de Cho Don (province de Bac Thai) et ne sont pas encore aujourd'hui totalement intégrés.

6 La résolution 71 TW a été adoptée lors de la 3<sup>e</sup> session du comité central du Parti des travailleurs du Vietnam le 23 février 1963.

7 Traduction de l'auteur.

La deuxième forme de stabilisation de la population nomade est la « sédentarisation sur place ». Ce système encourage les minorités ethniques montagnardes à se fixer là où elles sont en créant des parcelles cultivables, en construisant des étables, en creusant des étangs piscicoles et en développant une ou plusieurs cultures commerciales. Cette forme de sédentarisation a été notamment appliquée aux populations Dao ou Hmong qui vivaient en groupes épars et qui ont été rassemblées en villages pour constituer de nouvelles coopératives. Elle permet aux populations autochtones de rester dans le cadre naturel dans lequel elles ont coutume de vivre mais de l'exploiter différemment. Ce mode de sédentarisation est celui qui donne les meilleurs résultats en matière de développement agricole dans des régions particulièrement enclavées.

Ainsi, par exemple, le village de Suoi Bu (district de Van Cha, province de Lao Cai), perché à 1 000 mètres d'altitude, est constitué de trois hameaux peuplés de Hmong sédentarisés. Ils ont accepté de se fixer sur place et de se spécialiser dans l'élevage bovin et la culture du thé. Leurs productions sont achetées par les entreprises d'État des villes environnantes, leur assurant ainsi des revenus relativement réguliers.

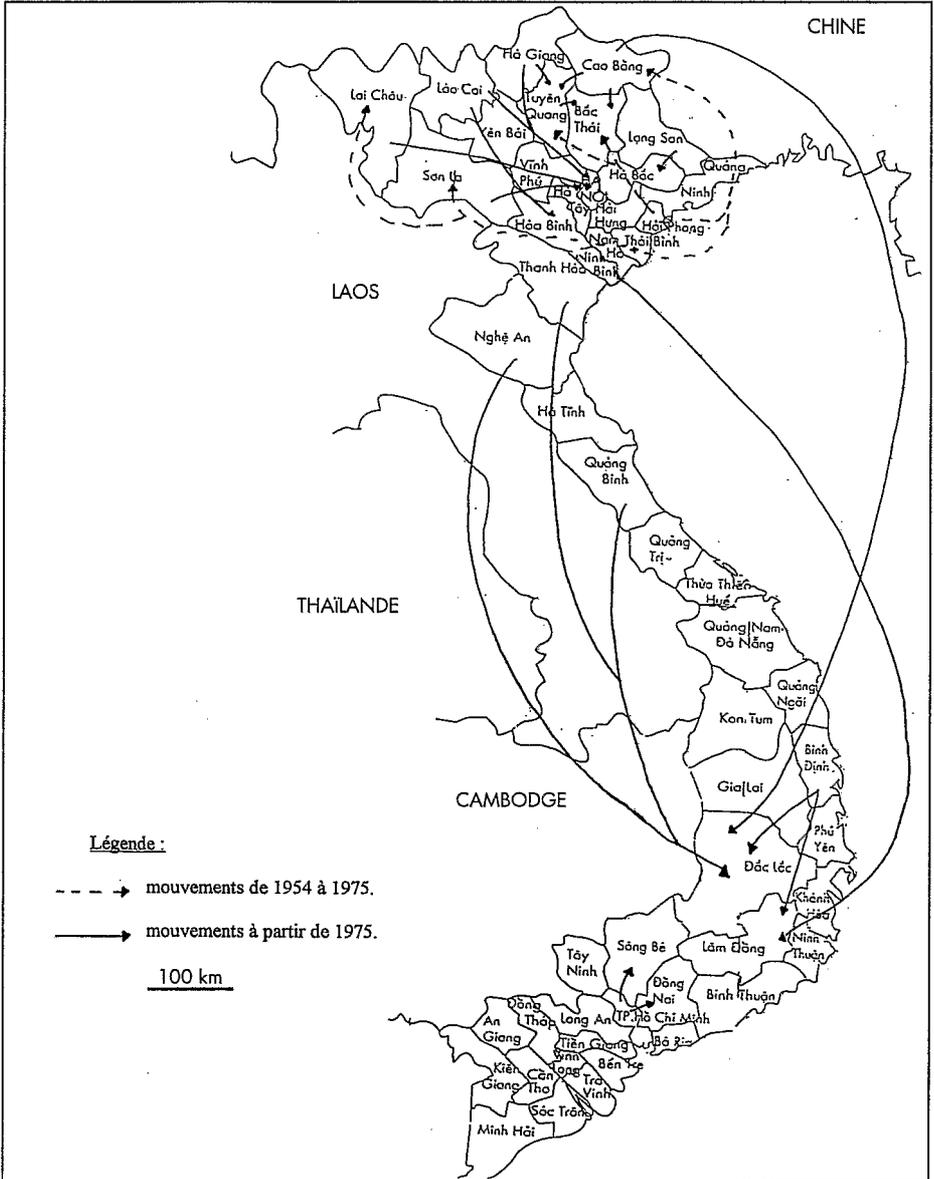
Enfin, la « sédentarisation par la collectivisation » contraint les populations ethniques montagnardes à s'employer dans des entreprises d'État telles que les exploitations forestières, les fermes, les plantations, les services d'entretien du système de communication et d'autres. Les entreprises les prennent en charge et assurent leur logement. Cette forme de sédentarisation entraîne des déplacements plus importants que les minorités n'acceptent pas toujours.

Quelle que soit la forme de sédentarisation appliquée, une politique de désenclavement géographique et culturel de ces minorités est mise en œuvre. Elle se traduit par la construction des infrastructures de base indispensables telles que les écoles, les dispensaires, les voies de communication et les aménagements hydrauliques.

Entre 1960 et 1989, un million de personnes issues de divers groupes ethniques, dont plus de 500 000 Dao et Hmong, sont sédentarisées. Les provinces les plus sollicitées sont celles où les reliefs sont les plus escarpés et où il semble alors urgent de préserver la couverture forestière comme à Lao Cai, Ha Giang, ou Son La. Ces provinces se situent également aux frontières du pays (*fig. 2*). Simultanément, la population Kinh présente dans la Haute Région du Nord est quasiment multipliée par cinq, passant d'environ 671 000 à 3,2 millions d'individus (soit une croissance moyenne de 6 % par an).

Les résultats, en termes quantitatifs, sont en deçà des objectifs que s'était fixés le gouvernement. Par ailleurs, cette politique de double migration vers les vallées des régions montagneuses montre ses premiers signes d'essoufflement dès les années soixante-dix. Le mode de production collectiviste, associé à un fort déficit en surface cultivable (vallées trop étroites), ne peut répondre aux besoins d'une population dont l'accroissement naturel est doublé par les apports migratoires. Enfin, l'intégration interethnique est difficile et source de conflits.

Fig. 2 – Les grands mouvements migratoires depuis 1954 (division administrative en provinces)



Source : Vu Tù Lap, Taillard C. [1994].

## Intégration ethnique et développement des régions montagneuses : quelles réalités ?

### *Un bouleversement socioethnique*

Les politiques migratoires du nouveau gouvernement vietnamien ont été réalisées auprès de populations généralement peu enclines à modifier brutalement leurs lieu et genre de vie. Aussi, bien que les textes officiels parlent « d'encouragement » à la migration et à la sédentarisation, il apparaît nettement que ces politiques sont forcées et organisées par l'État socialiste.

Les dirigeants eux-mêmes reconnaissent que la tâche n'est pas aisée, notamment en ce qui concerne les Kinh. Les autorités déclarent ainsi qu'il est « plus difficile de persuader les gens d'abandonner villages et maisons ancestraux que d'envoyer les jeunes se battre contre l'agresseur américain dans le Sud » [Nayan Chanda, 1978 : 25]. En effet, quelles que soient les conditions de vie dans le delta, peu de Kinh partent spontanément vivre ailleurs : « Un bourgeon de salade mangé dans notre pouce de terre vaut mieux qu'un plat succulent mangé loin de chez nous » [Gourou, 1965 : 10]. Le Kinh est très attaché à la terre de ses ancêtres et au génie du village qui le protège.

Bien qu'ils aient été déplacés par villages entiers, les Kinh ne peuvent recréer totalement leur système traditionnel. Nombre de leurs habitudes sont inadaptées au milieu montagnard. Cette inadéquation de leurs coutumes est notamment visible dans le paysage villageois. En effet, tandis que les minorités locales, telles que les Tay, vivent dans des maisons sur pilotis adossées aux premiers versants encadrant les vallées, les familles Kinh construisent des maisons de plain-pied, comme dans le delta<sup>8</sup>. Ces constructions demandent un espace au sol plus large et plus uniforme. Les maisons sont donc établies sur les bordures des vallées où elles sont affectées régulièrement par les crues saisonnières. Par ailleurs, l'espace habitable qui leur est réservé est souvent réduit et éloigné des points d'eau, des champs et des axes de communication. Faute de place, certaines familles Kinh doivent également s'installer dans des villages Tay ou Dao, où la cohabitation n'est pas toujours aisée.

Leur intégration culturelle au sein du peuplement pluriethnique de la région est, elle aussi, délicate. En effet, peuple considéré « majoritaire » à l'échelle nationale, les Kinh déplacés deviennent, dans les régions montagneuses, quantitativement « minoritaires ». Ce nouveau statut est alors difficile à accepter. Dans le district de Cho Don, par exemple, ils ne représentent que 8 % de la population contre 10 % de Dao et 80 % de Tay. Par ailleurs, leurs croyances sont très différentes de celles des minorités montagnardes : ils ont peur des génies de la forêt alors que les minorités les vénèrent. Sans vraiment s'intégrer, certains d'entre eux réussissent cependant à se faire accepter par les minorités en réalisant des travaux dont eux seuls ont le savoir-faire : commerce, réparation mécanique, couture, fabrication de couvertures ou de pâtes de riz pour la soupe traditionnelle. Leurs relations restent avant tout commerciales et la concurrence est rude. Les Kinh

8 Les minorités montagnardes Dao construisent également des maisons de plain-pied, dans les hauteurs où elles ont coutume de vivre. Elles rencontrent donc les mêmes problèmes que les Kinh lorsqu'elles s'installent dans les vallées.

essaient tant bien que mal de se regrouper par village ou par quartier et ils se marient rarement avec un membre d'une minorité ethnique montagnarde.

Le bouleversement social est tout aussi fort chez les minorités ethniques des régions montagneuses. Ainsi, les groupes ethniques habitant traditionnellement dans les vallées (groupes majoritaires Tay ou Thai) se voient obligés de partager leur espace agricole et villageois avec des populations dont ils ignorent les coutumes. Cependant, pour ces minorités, l'assimilation des particularismes des nouveaux arrivants est moins difficile. Leurs structures agraires se situent, en effet, à mi-chemin entre celles des Kinh et celles des minorités ethniques vivant du brûlis. Elles pratiquent à la fois la riziculture inondée (dans les vallées), pour l'alimentation de base, et la culture sur brûlis (sur les versants environnants), pour les produits complémentaires (manioc, maïs). Tout en entretenant leur statut social d'« ethnies majoritaires » (à l'échelle régionale), elles vont savoir tirer bénéfice des apports techniques des Kinh et des autres minorités pour améliorer les rendements de ces deux types de production agricole.

Pour les minorités ethniques habituées à vivre sur les sommets ou les versants, comme les Dao et les Hmong, leur « sédentarisation » associée à l'apprentissage de nouvelles techniques agricoles et à la modification de leur structure sociale est des plus déstabilisantes. La première épreuve est d'accepter de vivre au sein de la population Kinh et du groupe ethnique majoritaire Tay ou Thai. Les Dao, par exemple, doivent oublier un de leurs vieux dictons qui dit : « Un ami Kinh, c'est une panthère qui vous mord au cou. Un ami Tay, c'est un tigre qui vous prend à l'échine » [An Thu, 1967 : 203]. Par ailleurs, alors qu'elles étaient habituées à défricher les versants montagnards pour y cultiver du riz pluvial ou du maïs, ces minorités doivent s'initier au labourage et aux autres techniques minutieuses de la riziculture inondée. Il leur faut aussi apprendre le maniement de nouveaux outils et développer des modes d'élevage différents. Enfin, elles doivent faire face à de nouvelles maladies telles que le paludisme. Les premières années d'installation sont donc très rudes et la tentation de repartir à travers les montagnes est forte. Divers moyens coercitifs, tels que des amendes, les feront rester, de même que leur attirance pour des biens de consommation auxquels elles ont à présent facilement accès : le sel, la radio, la bicyclette... En se fixant dans les vallées, ces minorités offrent aussi à leurs enfants la possibilité d'aller à l'école et d'avoir un meilleur suivi médical.

Ainsi, les minorités ethniques et les Kinh apprennent peu à peu à cohabiter au sein des coopératives. Cependant, les difficultés de la production agricole, associées à une insuffisance alimentaire, se révèlent vite préjudiciables à leur bonne entente.

### *Des systèmes de production inadaptés à la région montagneuse et à sa croissance démographique galopante*

Dans un premier temps, la collectivisation agricole associée à la « sédentarisation » des minorités et à l'apport de main-d'œuvre Kinh favorise le désenclavement et le développement de nombreuses régions montagneuses. Elle permet, en effet, de multiplier les infrastructures de base telles que les routes et les aménage-

ments hydrauliques, et d'introduire des innovations techniques, notamment en matière de riziculture inondée. Les rendements sont améliorés, passant, en moyenne, pour le riz d'été, de 0,5 tonne à l'hectare à 4 tonnes à l'hectare. Une seconde récolte de riz<sup>9</sup> est rendue possible dans des vallées où l'on n'en réalisait qu'une jusqu'alors. Enfin, de nouvelles rizières sont aménagées dans des vallées encore non exploitées.

Cependant, les terres disponibles et propices à la riziculture pratiquée par les Kinh sont peu étendues dans les régions montagneuses. En outre, elles souffrent d'un manque d'ensoleillement et d'un apport en eau qui, bien souvent, est trop froide. Enfin, de nombreuses terres agricoles sont régulièrement emportées par les crues saisonnières. La riziculture de bas-fonds dans les régions montagneuses n'est donc pas aussi productive que dans le delta et revêt un caractère plus incertain.

Aussi, afin de fournir les cultures vivrières complémentaires (maïs, manioc, soja) et indispensables aux hommes et au bétail, l'agriculture sur brûlis est maintenue au sein de la structure collectiviste. Elle est limitée aux versants les plus proches et ceux dont la couverture forestière est réduite à une végétation arbustive. Dans les régions calcaires, certains champs de maïs sont établis dans les hauteurs, sur les terres noires nées de la décalcification.

Il se crée ainsi une sorte d'intégration à double sens : les minorités ethniques montagnardes (Dao) adoptent la riziculture inondée tandis que les autres membres de la coopérative, dont les Kinh, apprennent les techniques du brûlis. La prise en charge de la culture sur brûlis par la coopérative permet à cette dernière de contrôler les secteurs mis en friche et d'interdire la culture sur brûlis à caractère privé.

Face à la pression démographique, cet équilibre devient précaire. Toutes les provinces vers lesquelles ont été dirigés les migrants Kinh et où l'on a « sédentarisé » les minorités avaient, avant 1960, les densités de peuplement les plus faibles de la région. Entre les années soixante et quatre-vingt-dix, leur population augmente plus vite que celle des provinces déjà densément peuplées. Il apparaît rapidement une surpopulation par rapport à la surface agricole disponible dans les vallées (*fig. 3*).

Pour l'ensemble du Vietnam, la moyenne est de 1 210 m<sup>2</sup> cultivés par habitant. Mais la pression sur la terre est particulièrement forte dans les montagnes du Nord. Certaines provinces du Nord-Ouest disposent encore de surfaces rizicoles relativement conséquentes, permettant de limiter, momentanément, la pression sur la terre. Il en est ainsi pour Lai Chau où la densité moyenne reste faible (26 à 137 habitants/km<sup>2</sup>) et où la surface en cultures vivrières par habitant est encore en moyenne de 0,2 hectare par habitant. Les habitants gagnent de l'espace cultivable en construisant des rizières en terrasses à flanc de versants. Cependant, la cuvette de Diên Biên Phu est saturée et de nombreuses terres agricoles sont transformées en surfaces habitables. Les provinces du Nord-Est et de la Moyenne Région sont, quant à elles, dans une situation plus délicate avec des moyennes de 900 à 1 400 habitants/km<sup>2</sup> de surface en cultures vivrières, soit 0,10 à 0,06 hectare par habitant

---

9 Le riz de printemps, de mars à juillet avec un rendement moyen de 2,5 à 4 tonnes à l'hectare.

Fig. 3 – Densités de population comparées par kilomètre carré et par surface cultivée en plantes vivrières, en 1993

Haute Région	hab./km <sup>2</sup>	hab./km <sup>2</sup>	Moyenne Région et Delta	hab./km <sup>2</sup>	hab./km <sup>2</sup>
		cult. vivrières			cult. vivrières
Lai Chau	26-137	416-622	Vinh Phu	395-634	941-1155
Lao Cai et Yen Bai	26-137	767-909	Ha Noi	1427-1879	1560-1778
Son La	26-137	767-909	Hoa Binh et Ha Tay	145-317	767-909
Ha Giang et Tuyen Quang	26-137	767-909	Hai Hung	832-1066	767-909
Cao Bang	26-137	767-909	Hai Phong	832-1066	1273-1477
Bac Thai	145-317	941-1155	Thai Binh	832-1066	767-909
Lang Son	26-137	941-1155	Nam Ha et Ninh Binh	832-1066	941-1155
Ha Bac	395-634	767-909	Thanh Hoa	145-317	941-1155
Quang Ninh	26-137	1273-1477	Nghe An et Ha Tinh	145-317	767-909

Source : Vu Tu Lap, Taillard C. [1994].

(fig. 3). Dans ces régions, la forte proportion de reliefs calcaires et granitiques ne permet pas de construire des rizières en terrasses aussi facilement que dans le Nord-Ouest. Par ailleurs, les températures fraîches de l'hiver (jusqu'à 5 °C) et le manque d'ensoleillement limitent les capacités de production de ces rizières à une seule récolte par an (riz d'été).

Face à de telles conditions de vie et malgré les interdictions, les minorités retournent exploiter les versants à titre privé, imitées par les Kinh pourtant peu accoutumés à l'agriculture sur brûlis. Pour échapper aux contrôles et aux amendes, ils vont défricher très loin, y compris dans les communes voisines, et se désintéressent de la production collective. Inévitablement, cette situation provoque une chute des rendements coopératifs et, par là même, une perte de valeur des points de travail<sup>10</sup>. L'extension de la défriche-brûlis devient alors considérable et anarchique. Dans certaines provinces, la couverture forestière a été fortement atteinte. À Lai Chau, elle ne représente plus aujourd'hui que 10 % de la surface totale. De même, dans le district de Yen Chau (province de Son La), il ne reste que 30 % de la forêt naturelle qui couvrait, en 1960-1970, l'essentiel des terres de pente. La culture sur brûlis n'est pas seule responsable car la déforestation à vocation commerciale, pour le bois précieux, est souvent plus destructrice. Le manque de couverture forestière dans certaines régions est un facteur propice à la perte de fertilité. Les cultures sont les premières à en pâtir et les pertes annuelles ralentissent invariablement le processus de retour aux brûlis.

À la suite de la réunification du pays, en 1975, la situation dans les montagnes du Nord-Vietnam s'aggrave. Les aides et les priorités de l'État à l'égard de ces régions d'accueil disparaissent progressivement au profit des nouvelles zones éco-

10 Les points de travail étaient le système de rémunération durant la période collectiviste. Chaque membre de la coopérative recevait en moyenne 10 points de travail/jour avec lesquels il pouvait acheter du paddy. La valeur du point de travail était calculée en fonction des résultats de chaque récolte.

nomiques du Sud et des millions de Kinh qui y sont déplacés (*fig. 2*). En effet, la région des hauts plateaux du Centre devient le pôle de toutes les migrations et « sédentarisation » organisées au cours des trois quinquennats entre 1976 à 1990. Cette politique repose sur quatre objectifs : créer une zone tampon à la frontière cambodgienne, désurbaniser le Sud, évacuer le trop-plein de populations Kinh du delta du fleuve Rouge et fixer les minorités dites « itinérantes ». Les hautes terres de ces régions sont vastes et propices à recevoir diverses cultures industrielles telles que le thé, le café et le caoutchouc.

Les conditions de vie dans les régions montagneuses du Nord-Vietnam se dégradent alors très vite. Faute d'entretien, tous les aménagements de base réalisés dans le cadre des politiques migratoires des années soixante se détériorent rapidement. Les échanges commerciaux sont à peine assurés et les populations manquent de produits élémentaires comme le sel ou le pétrole. Elles souffrent d'un isolement de plus en plus profond lié au manque de voies de communication durables. Une première vague de retour des Kinh vers leurs terres natales a alors lieu. Aucune donnée statistique ne fait état de ce phénomène. Cependant, des enquêtes menées dans le district de Cho Don (province de Bac Thai) <sup>11</sup> montrent que ces départs ont touché, en moyenne, un quart des migrants Kinh installés dans la région. Les minorités « sédentarisées », quant à elles, restent sur place mais se déplacent quotidiennement vers des champs de brûlis de plus en plus lointains.

### **Le renouveau économique des années quatre-vingt-dix : quel enjeu pour les populations déplacées et sédentarisées ?**

Les réformes du Khoan 100 <sup>12</sup>, puis du Khoan 10 <sup>13</sup>, adaptées au milieu deltaïque, n'apportent guère de solutions ni de grands changements dans les régions montagneuses du Nord-Vietnam. Seule la décollectivisation des années quatre-vingt-dix, avec la déstructuration des coopératives, entraîne des modifications notoires et fait apparaître des disparités entre les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est.

Pour les minorités « sédentarisées » ou la population Kinh déplacée dans les montagnes du Nord-Ouest, la décollectivisation est l'occasion de définir de nouvelles orientations économiques. Certaines se spécialisent dans le commerce, les Kinh notamment, d'autres dans les cultures industrielles comme la cannelle chez de nombreux Dao ou encore dans la pisciculture. Cependant, ces stratégies de développement ne touchent qu'une part marginale de la population. La culture sur brûlis et l'exploitation forestière anarchique (pour la vente du bois précieux notamment) prennent une place importante dans l'économie de cette région. Les pertes de terres agricoles, par sécheresse ou inondation, se multiplient. Ainsi,

11 Enquêtes de l'auteur.

12 Khoan : résolution votée par le comité central du Parti communiste vietnamien. C'est une forme de « contrat à deux niveaux, passé d'une part entre l'État et les coopératives, et d'autre part entre les coopératives et les paysans ». Le Khoan 100 (13 janvier 1981) est un « contrat portant sur les produits et touchant les groupes de travailleurs et les travailleurs individuels ».

13 Résolution votée le 5 avril 1988 portant sur la rénovation de la gestion économique de l'agriculture ou « système forfaitaire ».

depuis le début des années quatre-vingt-dix, le district de Yen Chau (province de Son La) perd annuellement 700 à 1 000 hectares de terres cultivables, soit quatre à cinq fois plus qu'au début des années quatre-vingt.

Dans les montagnes du Nord-Est, le renouveau politique et économique des années quatre-vingt-dix est lourd de conséquences au sein des populations qui ont participé aux politiques migratoires. Comme nous allons le voir, les adaptations de chacune sont très variées, mais beaucoup d'entre elles réhabilitent nombre de leurs habitudes ancestrales.

### *Les réorientations économiques des populations Kinh déplacées vers les montagnes du Nord-Est*

Dans la Haute Région du Nord-Est, le rétablissement de l'exploitation familiale se concrétise par un mouvement de récupération des terres ancestrales (terres des vallées aménagées en rizières) par le groupe ethnique majoritaire (Tay). Il y a donc abandon des règles de répartition des surfaces rizicoles au prorata du nombre de bouches à nourrir par famille, ce qui laisse de nombreux paysans sans rizières ou avec des arpents de terre insignifiants.

Les Kinh déplacés trente ans auparavant dans ces régions montagneuses se retrouvent alors dépourvus de terres rizicoles, au même titre que les minorités ethniques « sédentarisées » pendant la collectivisation. Cette situation devient très difficile à vivre car, à la différence des minorités « sédentarisées », les Kinh étaient auparavant propriétaires terriens, tout comme les Tay. Certains d'entre eux préfèrent donc retourner dans leur province natale bien que, là-bas non plus, aucune terre ne leur soit rétrocédée. En effet, au moment de la décollectivisation, les terres de leur commune d'origine ont été redistribuées entre tous les membres de la coopérative créée en leur absence. Ils ne peuvent donc prétendre recevoir un lopin de terre dans une commune où ils n'ont pas participé à la vie en coopérative. Cependant, ils y retrouvent un ou deux parents avec qui ils partagent quelques lopins de terre de plus en plus morcelés. À long terme, ce retour n'est guère viable.

Les Kinh qui décident de rester dans les régions montagneuses diversifient leurs activités et tentent de racheter quelques parcelles de rizières aux familles Tay les mieux dotées. Ils héritent souvent de rizières mal placées, soit près de la rivière, à la merci des crues, soit très en amont, là où l'ensoleillement est médiocre et où l'accès est difficile pour les bêtes de trait. Ces rizières répondent rarement à leurs besoins alimentaires annuels mais les Kinh y attachent une importance particulière car elles représentent, d'une certaine manière, leur intégration au sein de la société Tay et l'acquisition d'un nouveau statut social.

Ils complètent alors leurs revenus par un commerce très varié et souvent fructueux, comme celui de l'alcool de riz ou du bois précieux. Cette spécialisation dans les activités commerciales entraîne une migration spontanée de quelques-uns d'entre eux vers les chefs-lieux de province ou de district de la région montagneuse et vers les villes commerçantes frontalières. Souvent, ils détiennent également le monopole des transports, comme celui des motos-taxis par exemple.

Enfin, d'autres sont restés sur place pour y développer le système d'exploitation VAC<sup>14</sup> pour lequel l'État offre des subventions. Ce système associe trois activités complémentaires à la riziculture : l'élevage, la pisciculture et le maraîchage. D'autres participent à des programmes de développement étrangers en acceptant des plants d'arbres pour développer la culture de plantes pérennes industrielles telles que la cannelle ou l'anis étoilé.

Aujourd'hui, ces exemples demeurent rares et une grande partie des Kinh parviennent à peine au niveau d'autosubsistance qui était le leur trente ans auparavant. Nombre d'entre eux pratiquent alors l'agriculture sur brûlis pour couvrir les périodes de soudure.

Toute la contradiction de la politique migratoire nord-vietnamienne apparaît ici. Le gouvernement voulait faire de ces migrants Kinh un modèle de développement auprès des minorités ethniques. En réalité, il se crée le phénomène inverse : ce sont les Kinh qui adoptent les techniques culturales, dites « arriérées », des minorités.

#### *Pour les minorités ethniques sédentarisées : un retour aux structures agraires traditionnelles dans un cadre de vie sédentaire*

Les minorités ethniques « sédentarisées », quant à elles, ont repris leurs habitudes culturales en produisant l'essentiel de leurs vivres sur les versants par défriche-brûlis. Là aussi, la politique gouvernementale accuse un sérieux revers.

Les minorités fixées dans les vallées ne désirent guère reprendre intégralement leur mode de vie antérieur. La vie « sédentaire » leur offre des avantages qu'elles ignoraient jusque-là, notamment l'éducation et l'accès aux produits de consommation courante. Elles maintiennent donc leur habitat dans la zone d'implantation décidée lors de leur sédentarisation et pratiquent la culture sur brûlis sur un périmètre très réduit autour du village (5 à 10 kilomètres maximum). De ce fait, la rotation des brûlis est beaucoup plus rapide que dans le cas de l'agriculture sur brûlis traditionnelle. Le temps de jachère est de plus en plus réduit (2 à 4 ans au lieu de 10 ans ou plus) et, par voie de conséquence, la régénération de la forêt est donc de plus en plus limitée. Les terres de pentes, ainsi surexploitées, sont exposées plus facilement aux risques d'érosion et de perte de fertilité.

Avec la loi foncière de 1993, le gouvernement tente de responsabiliser davantage les minorités dans la mise en valeur des terres de pente en leur allouant des parcelles de forêt. Chaque famille reçoit ainsi plusieurs hectares de terres de pente, qu'elle doit mettre en valeur et entretenir. Lorsque la parcelle est boisée, il est interdit aux familles d'y pratiquer la culture sur brûlis. Elles doivent favoriser la régénération de la forêt en y pratiquant des éclaircissements et des plantations. Si la surface reçue est une terre dénudée, il est conseillé aux familles d'y introduire des plantes industrielles (thé, cannelle, anis étoilé) et des arbres fruitiers. Mais, jusqu'à aujourd'hui, l'absence de conseils techniques et de suivi a fait échouer la plupart des essais.

---

14 VAC : acronyme vietnamien formé par les mots *Vuon rau* (potager/verger), *Ao* (étang piscicole) et *Chan nuoi* (élevage).

Par ailleurs, les minorités des régions montagneuses ne peuvent vivre uniquement de cultures pérennes car les revenus ne sont pas immédiats et elles ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face à leurs besoins journaliers. De plus, pour que le système fonctionne correctement, il faudrait que les plaines puissent approvisionner ces populations en riz et autres denrées alimentaires. Or, selon les autorités vietnamiennes, les régions deltaïques ne dégagent pas suffisamment de surplus pour pouvoir fournir les zones de montagne, situation paradoxale pour un pays désormais devenu troisième exportateur mondial de riz. À cela s'ajoute l'état désastreux des voies de communication, qui interdit un approvisionnement régulier des régions montagneuses. Par la force des choses, les paysans de ces régions sont amenés à trouver des solutions de substitution indispensables à leur autosuffisance, en l'occurrence la culture sur brûlis. Ainsi, dans la province de Bac Thai, sur quelque 28 000 personnes « sédentarisées » dans les districts de Dinh Hoa et de Dai Tu, les deux tiers vivent encore de l'écobuage.

Les résultats de la sédentarisation en vue d'enrayer la culture sur brûlis sont globalement décevants. On distingue couramment les minorités qui vivent encore totalement de la culture itinérante sur brûlis, soit près de 50 % des cas, de celles qui sont « sédentarisées » mais qui la pratiquent encore, soit environ 30 %, et de celles qui risquent d'y revenir par nécessité alimentaire, soit 20 %. Ainsi, sur la totalité des minorités sédentarisées, aucune n'a réellement abandonné la culture sur brûlis. Cependant, le « nomadisme » souvent associé à la culture sur brûlis, notamment par les autorités, devient rare. Les agriculteurs restent fixés dans les vallées et se déplacent chaque jour vers les champs de brûlis. Certains s'installent près des champs durant la période des cultures, en construisant alors une « maison du ray », sorte d'habitat secondaire souvent très rustique.

Pour favoriser la stabilisation des minorités, il faut pouvoir répondre avant tout aux besoins les plus urgents que sont l'alimentation, l'approvisionnement en eau potable et les voies de communication. La sédentarisation d'une famille coûte environ 1 000 dollars. Or, à l'heure actuelle, l'État ne peut investir que 100 dollars par famille. C'est donc une entreprise coûteuse que le Vietnam n'a pas, aujourd'hui, les moyens de mettre correctement en œuvre.

Par ailleurs, abandonner la culture sur brûlis signifie, dans la plupart des cas, pouvoir disposer d'un espace foncier approprié, d'un capital à investir pour adopter de nouvelles technologies agricoles, d'un accès au marché. Or, la majorité des minorités ethniques montagnardes ne disposent pas d'un seul de ces trois éléments. De plus, si la persévérance des minorités à exploiter les terres de pente est avant tout liée à un réel besoin de survie, il ne faut pas oublier que ce mode de production fait aussi partie intégrante de leur culture.

\*

Au regard des différents rapports faisant état des résultats des politiques migratoires sur l'ensemble du Vietnam, ce sont les régions montagneuses nord-vietnamiennes qui présentent les plus mauvais résultats et les plus grandes difficultés. Aujourd'hui, dans ces régions, les plus sérieux problèmes sont liés à la croissance démographique qui, associée au manque de terres, entraîne la défore-

tation, la dégradation des bassins versants et un appauvrissement économique (dans les provinces de Yen Bai et de Lao Cai, 78 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté) et culturel des minorités ethniques.

Pendant longtemps, le Vietnam s'est contenté de déplacer des Kinh et de fixer des minorités dans les vallées afin d'atteindre des objectifs politico-économiques fixés par Hanoi et bien éloignés de la réalité. Aussi, aujourd'hui, plus de deux millions de personnes dépendent encore de la culture sur brûlis. Les populations qui peuplent les montagnes du Nord sont d'autant plus touchées que les conditions naturelles de la région sont particulièrement difficiles et qu'il perdure un manque dramatique d'infrastructures.

Ces dernières années, les programmes de redistribution de la population ont été sérieusement réduits sur l'ensemble du pays. Cependant, depuis la fin des années quatre-vingt, des migrations spontanées, internes à la zone montagneuse du Nord-Vietnam, se développent en direction de régions encore faiblement atteintes par la culture sur brûlis. Les populations quittent généralement les régions frontalières de Cao Bang, Tuyen Quang ou Ha Giang où les sommets des montagnes sont à présents couverts d'un maigre pâturage. Elles descendent vers les districts de la Moyenne et de la Haute Région dans l'espoir d'y trouver de nouvelles forêts à défricher. Cette forme de migration non planifiée est donc très dangereuse pour l'environnement. Depuis 1991, près de 2 000 personnes se sont ainsi déplacées vers la province de Bac Thai et plus de vingt familles Hmong se sont implantées sur les sommets de la commune de Xuan Lac, dans le district de Cho Don.

D'autres formes de migrations spontanées s'organisent également vers le Sud du pays. Ces mouvements migratoires ne concernent pas uniquement les Kinh des régions deltaïques pauvres mais également les minorités des régions très dégradées du Nord, qui descendent vers les hautes terres du Centre dans l'espoir d'y trouver une vie meilleure. Entre 1990 et 1994, près de 120 000 personnes ont quitté Cao Bang, 30 000, Lang Son et 25 000, Thanh Hoa. Ce sont essentiellement des Tay et des Nung qui abandonnent leurs vallées d'origine pour migrer vers les hauts plateaux de Dac Lac et de Lam Dong. Les politiques migratoires des années soixante et l'accroissement démographique qu'elles ont engendré entraîneraient-ils finalement une délocalisation de la population autochtone des régions montagneuses ? Vers quelle redistribution de sa population s'oriente alors le Vietnam ?

Cet exemple de redistribution spatiale de la population par « sédentarisation » et par déplacements de populations du delta montre bien que l'on ne modifie pas sans risques des traditions agricoles et des modes de vie, forgés par un savoir ancestral.

Aujourd'hui, le Vietnam tente de mettre en place une politique de délocalisation sur le modèle indonésien mais le risque d'une déstructuration sociale et environnementale n'est pas écarté.

## BIBLIOGRAPHIE

- AN Thu [1967], « La migration des Zao vers les terres basses », *Études vietnamiennes*, 15 : 191-206.
- BOULBET J. [1975], *Paysans de la forêt*, publications de l'École française d'Extrême-Orient, CV, 146 p.
- CHALIAND G. [1968], *Les Paysans du Nord-Vietnam et la Guerre*, Paris, François Maspero, 195 p.
- CHANDA N. [1978], « Les difficultés de l'économie vietnamienne », *Problèmes économiques*, 1576 : 24-26.
- CONDOMINAS G. [1974], *Nous avons mangé la forêt de la Pierre-Génie Gôo. Chronique d'un village mngong gar, hauts plateaux du Vietnam*, Mayenne, Mercure de France, 495 p.
- CROSNIER, LHOMEL [1987], « Vietnam, mécomptes d'un socialisme asiatique », *Courrier du Vietnam* : 3-19.
- CU HOA Van [1991], « Bilan de la sédentarisation des ethnies minoritaires au Vietnam », *Études vietnamiennes*, 27 (99) : 6-15.
- DANG NGHIEM Van [1991], « La culture sur brûlis et le nomadisme », *Études vietnamiennes*, 27 (99) : 16-29.
- DANG NGHIEM Van, CHU THAI Son, LUU Hung [1986], *Les Ethnies minoritaires du Vietnam*, Hanoi, Éditions en langues étrangères, 346 p.
- DESBARATS J. [1987], « Population Redistribution in the Socialist Republic of Vietnam », *Population and Development Review*, 13 (1) : 43-76.
- GENDREAU F. [1990], « Population et développement au Vietnam », in *Intégrer population et développement*, actes de la chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, Academia et L'Harmattan : 759-788.
- GOUROU P. [1965], *Les Paysans du delta tonkinois*, Paris, Éditions d'art et d'histoire, 666 p.
- MÀ CHUONG Tho [1995], *Dê cương bài giảng về công tác định canh định cư. Cho lớp cư nhân chính trị của Học viện chính trị Hồ Chí Minh (Phân viện Hà Nội)*, Hanoi, 9 p.
- ROBEQUAIN C. [1952], *L'Indochine (Vietnam, Cambodge, Laos)*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- QUANG Canh [1967], « Les transformations économiques des régions montagneuses », *Études vietnamiennes* (15) : 92-113.
- VU TU Lap, TAILLARD C. [1994], *Atlas du Vietnam*, Paris, Reclus-La Documentation française, 421 p.